

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale Le Lido de Lezoux, après convocations légales en date du 10 décembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : M. FRASIAK, Mme VIAL

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 5 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : modification n°1 au marche n° 04-2021 avec mosaïque environnement - mission d'évaluation environnementale du pluih et du pcaet (lot 3)

**MODIFICATION N°1 AU MARCHE N° 04-2021 AVEC MOSAIQUE
ENVIRONNEMENT - MISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU
PLUIH ET DU PCAET (LOT 3)**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique (CCP) ;*
- *Vu les statuts de la communauté de communes Entre Dore et Allier, modifiés par l'arrêté n°20211025 ;*
- *Vu la décision du Conseil communautaire en date du 14/12/2021 autorisant Mme la Présidente à signer le marché avec le bureau d'études Mosaïque Environnement comme titulaire ;*
- *Vu les articles L.2194-1 du code de la commande publique ;*

Par marché n° 04-2021, la société MOSAIQUE ENVIRONNEMENT s'est vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier la mission d'évaluation environnementale du PLUIH et du PCAET (Lot 3). Ce marché a été notifié le 26/01/2022 pour un montant initial de 94 012,50 € HT (avec PSE).

Un avenant n°1 est nécessaire à la suite d'un ajustement des prestations à réaliser.

A ce titre, la présente modification n°1 a pour objet de prendre en compte les modifications décrites ci-après dans l'exécution des prestations :

- Réalisation 1 OAP thématique supplémentaire ;

Montant de cette modification : + 950,00 € HT

- Réalisation d'un traitement cartographique/coordination MO et BE Urbanisme concernant les prescriptions graphiques et une traduction réglementaire des continuités écologiques/trames vertes bleues et noires ;

Montant de cette modification : + 2 600,00 € HT

- Suppression de l'étude dérogatoire « Amendement Dupont » :

Montant de cette modification : - 3 550,00 € HT

Ces évolutions n'ont pas d'incidence financière sur le montant global du marché. Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** Mme La Présidente à signer avec la société MOSAIQUE ENVIRONNEMENT, la modification n°1 au marché n° 04-2021(lot 3), pour un montant de 00,00 € HT.
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget.

AR Prefecture

063-246301097-20241217-20241217_16-DE
Reçu le 19/12/2024

CCEDA
CC 17.12.2024
(16)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente